

« PROMOUVOIR LE BIO A L'ECOLE »

Projet de loi rédigé par :

AFFAGARD Lucie

AUTHOUART Julia

BENSLIMANE Lehna

BREIL-MERIEL Charlotte

CAUMONT Mathéo

CHABOCHE Nolan

COUSIN Madyson

DECERF Edma

DELACHAMBRE Séan

DESSALE Anissa

DIALLO Célia

GERARD Léane

HAUBOURDIN6CHAIF Taïna

HOMONT Nolan

JACQUES Léo

LE MIGNOT Maxime

LENORMAND-PHILIPPE Noah

MERLOT-CLEACH Coline

ORANGE Leelou

PREVOST Valentin

QUINQUIS Thomas

TUREAU Ronan

VALLET Jules

Classe de CM2 de GONFREVILLE L'ORCHER (Seine Maritime)

« PROMOUVOIR LE BIO A L'ECOLE »

Exposé des motifs de notre loi :

Notre cantine scolaire devient « bio » ! Notre enquête nous apprend que nous protégeons l'environnement grâce à ce projet municipal auquel nous participons activement avec l'aide du maire de notre commune et notre député de circonscription.

Dans notre plan d'action, il y a les réponses de notre Maire à une trentaine de questions sur la protection de la biodiversité dans notre commune et le projet de cantine scolaire bio.

Nous prévoyons de visiter le potager bio de la cuisine centrale et participer au désherbage à la main. Nous sommes entrés en contact avec les classes de CP et de Grande Section qui cultivent des petits potagers au sein de l'école.

Suite au « conseil des enfants », nous installons un composteur dans notre cantine scolaire ainsi qu'un verre doseur pour quantifier le pain perdu et lutter ainsi contre le gaspillage.

Nous projetons une demande d'un maître-composteur municipal pour transporter le compost jusqu'au potager bio de la commune.

Nous prévoyons la visite du rucher municipal avec les explications d'un spécialiste. Nous sommes sensibles aux problèmes des abeilles indispensables à la pollinisation.

Nous, écocitoyens, souhaitons faire disparaître les pesticides qui menacent les abeilles.

Notre engagement commence modestement par l'étude de l'écosystème généré par la culture bio et par la consommation de produits bio dans notre cantine scolaire.

Les vers de terre, les coccinelles, les oiseaux, les araignées, les chauves-souris et les abeilles ont pris une place indispensable à nos yeux et combattent les pucerons, moustiques ou déchets verts si naturellement.

Nous préparons des affiches sur les fruits et légumes locaux de saisons pour informer nos camarades cantiniers sur les menus bio de notre cantine bio.

Nous pensons pouvoir trier nos restes de repas grâce à des seaux à la cantine et sensibiliser tous les cantiniers au gaspillage et au compostage.

Nous sommes convaincus qu'en mangeant bio à la cantine scolaire, l'écolier préserve la planète et les saveurs des aliments qu'il consomme. Les transports de nos aliments polluent moins car ils sont locaux et les sols sans pesticides, ni herbicides, ni fongicides aident l'eau à rester potable.

Notre loi aide chaque élève à trouver sa place la biodiversité de la planète et ainsi la protéger.

PARLEMENT DES ENFANTS – année scolaire 2017-2018

« PROMOUVOIR LE BIO A L'ÉCOLE »

Article 1 – Manger bio à l'école

L'élève a le droit de manger des légumes ou des fruits locaux sans produits chimiques au sein de son école. Il peut aussi être acteur de son alimentation par le biais de potagers scolaires et ainsi participer à l'élaboration du compost nécessaire à l'agriculture bio. Le rôle primordial des vers de terre est alors mis en évidence.

Article 2 – Enseigner la biodiversité locale à l'école

L'élève a le droit de connaître la biodiversité présente sur sa commune et sur les lieux de production des aliments bio consommés à l'école. Cette formation doit être faite par l'école et la commune en insistant sur les actions possibles pour préserver la nature. L'interaction entre la faune et la flore doit être comprise pour anticiper les dangers de disparition d'espèces animales et végétales.

Article 3 – Limiter le gaspillage à la cantine scolaire

L'élève doit pouvoir mesurer le gaspillage lors des repas pris à la cantine scolaire grâce à des actions simples. Pour cela, il doit disposer d'outils comme des récipients permettant de mesurer la quantité de pain perdu et les restes de nourriture qui partent à la poubelle ou au compostage. La communication des résultats se fait par des affichages réguliers.

Article 4 – Comprendre les fruits et légumes bio

L'élève a le droit à un enseignement sur l'importance des saisons et de la proximité des aliments à consommer. Il cherche ainsi à limiter la pollution due au transport de la nourriture et à expliquer les menus de l'école. En mangeant sainement à l'école, il est écocitoyen du sol cultivé sans produits chimiques. Il est ainsi sensible à la protection de l'eau potable et de l'interdépendance de l'homme avec la nature. Il participe à la protection de la biodiversité.